

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Retrait du Grand Tétras
et du Lagopède alpin*



Mercredi 1 avril 2026

RETRAIT DU GRAND TÉTRAS ET DU LAGOPÈDE ALPIN : UNE DÉCISION DOGMATIQUE ET CONTRE-PRODUCTIVE

La Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques (FDC64) prend acte avec incompréhension de la décision de retirer définitivement le Grand Tétras et le Lagopède alpin de la liste des espèces chassables. Une décision prise de manière unilatérale et sans concertation.

Des espèces déjà protégées par moratoire

Contrairement à ce que cette annonce pourrait laisser penser, ces deux espèces n'étaient déjà plus chassées :

- Grand Tétras : moratoire de 5 ans décidé suite à une décision du Conseil d'État du 1er juin 2022
- Lagopède alpin : moratoire de 5 ans acté par le Conseil d'État le 2 mars 2026

Ces mesures visaient à suspendre temporairement la chasse afin d'observer l'évolution des populations et d'adapter les décisions en conséquence.

Une remise en cause de la gestion adaptative

La décision de retrait définitif intervient sans concertation avec les acteurs de terrain, sans nouvel élément scientifique connu, et en contradiction avec le principe de gestion adaptative.

Ce principe repose sur une logique simple : observer, comprendre, ajuster, plutôt que figer définitivement.

En supprimant toute possibilité de réévaluation future, cette décision rompt avec une approche pragmatique fondée sur la science et le suivi des populations.

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Association Agréée au titre de la protection de l'environnement



Des chasseurs engagés pour la biodiversité

Sur le terrain, les chasseurs des Pyrénées-Atlantiques agissent concrètement à travers :

- le suivi des populations
- l'amélioration et l'entretien des habitats
- des actions en faveur de la biodiversité

Ces engagements ont permis, localement, d'infléchir le déclin de certaines populations lorsque les milieux ont été restaurés et entretenus.

Quel avenir pour ces espèces ?

Désormais strictement protégé par l'État, le Grand Tétras voit son avenir reposer exclusivement sur l'action publique.

La question se pose : l'État sera-t-il en mesure d'assurer, dans la durée, les aménagements nécessaires et souvent coûteux en faveur de son habitat, comme cela a été réalisé pendant des années par les chasseurs ?

L'expérience de terrain montre que leur implication a été déterminante. Leur mise à l'écart pourrait entraîner un désengagement des acteurs locaux, une perte de suivi des populations et un affaiblissement des actions en faveur des habitats.

Comme souvent en matière de biodiversité, le mieux peut devenir l'ennemi du bien.

Une mobilisation maintenue ?

La FDC64 s'interroge sur sa capacité à maintenir son niveau d'engagement en faveur des habitats et du suivi des espèces dans ce nouveau contexte, marqué par l'exclusion des acteurs de terrain des processus de gestion et de décision.

La préservation de ces espèces emblématiques de nos montagnes ne peut se faire sans une mobilisation collective et concertée.

Contact presse

Le Président de la FDC64 peut être contacté à ce sujet au : 06 27 26 72 32



Association Agréée au titre de la protection de l'environnement